



Depassement de la date butoir de mon appartement

Par **kcinna**, le **30/04/2012 à 11:57**

Bonjour,rnrnrn l'acheteur de mon appartement ne respecte pas la date butoir qui aurait du intevenir le 6 avril 2012 et en fait j'ai appris que cette personne rnest partie en vacances et le NOTAIRE me fait savoir que cela est remis au 22 mai, Quels recours sont possible et quels dedommagements peuvent etre demandes. rn rn EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE GRATITUDE .JE VOUS PRIE D'AGREER MES SINCERES SALUTATIONS.

Par **cocotte1003**, le **30/04/2012 à 12:58**

Bonjour, en rgle générale pour une vente,la date est donnée à titre indicatif, elle est parfois pas respectée car il manque des documents par exemple. Relisez votre compromis pour voir si vous avez des indemnités pour retard quand meme, cordialement

Par **kcinna**, le **01/05/2012 à 13:55**

MERCI POUR VTRE REPONSE . JE VOUDRAI SAVOIR SI JE PEUX DANS CE CASrnrnANNULER LA VENTE DE MON APPARTEMENT. CORDIALEMENT

Par **cocotte1003**, le **01/05/2012 à 15:32**

Bonjour, normalement la date butoir est donnée à titre indicatif, regardez dans votre compromis, vous devez avoir une clause pour ce cas, cordialement

Par **kcinna**, le **04/05/2012** à **11:19**

MONSIEURrnrn AYANT LU A NOUVEAU LE COMPROMIS . J'AI NOTE QUE
L'ACHETEURrnrnS'ETAIT ENGAGE A PAYER COMPTANT , MAIS J'AI APPRI QU'IL AVAIT
FAIT rnrnUN PRET ET DONC IL NE POURRAIT PAS BENEFICIER DE LA
CONDITIONrnrnSUSPENSIVE PREVUE DANS CE CAS DU CODE DE LA
CONSOMMATION .rnrnrn MERCI DE VOTTRE ATTENTIONrnrnrn SALUTATIO